

Vous souhaitez organiser une kermesse ou fête d'école afin de réunir enseignants, parents et enfants autour d'animations conviviales en musique ?

La Sacem délivre une autorisation de diffusion

1/ Demandez votre autorisation avant la manifestation en cliquant sur [Obtenir cette autorisation en ligne.](https://clients.sacem.fr/autorisations/kermesse-ou-fete-des-ecoles)

<https://clients.sacem.fr/autorisations/kermesse-ou-fete-des-ecoles>

2/ Accédez au formulaire :

OBTENEZ VOTRE AUTORISATION POUR
UNE KERMESSSE DES ECOLES

VOUS N'AVEZ PAS D'ESPACE CLIENT
Vous disposez d'un courrier ou d'une facture.
Créer votre espace client

VOUS AVEZ UN ESPACE CLIENT
Adresse e-mail...
Mot de passe...
SE CONNECTER
Vous avez oublié votre mot de passe

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE CLIENT
Vous n'avez jamais effectué de demande d'autorisation auprès de la Sacem.
Vous avez un siret
Vous êtes une association sans siret
Vous êtes un particulier

Cliquez sur « Vous êtes une association sans SIRET » (notre n° Siret est celui de l'ensemble des coopératives. Votre coopérative d'école déclare indépendamment)

3/ Complétez l'ensemble du formulaire :

Boîte postale ou lieu-dit: _____
Code postal *: _____
Ville *: _____
Téléphone *: _____
Site web: _____

Indiquez si vous êtes :

Une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem
 Une association agréée "Éducation populaire"

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES
Indiquez ci-dessous la personne référente de l'espace client.
Ce peut être vous ou toute autre personne qui gèrera vos autorisations délivrées par la Sacem

Civilité *: Madame Monsieur

- x Une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem :
 - sélectionnez OCCE
 - date de début d'adhésion : 01/09/20.. date de fin d'adhésion : 31/08/20.. (année scolaire en cours)
- x Une association agréée "Éducation populaire" : date de l'agrément 31/01/2008

(pas de justificatifs à transmettre)

1er
cas

Fête des écoles avec spectacle par les enfants qui chantent seuls
Entrée gratuite – Budget des dépenses ≤ 1000€

Forfait payable d'avance « **Concert, spectacle de variétés** »

- **20%** : réduction pour déclaration préalable de la séance
- **12,5%** : réduction association éducation populaire

TOTAL SACEM = 45,06 € TTC

2ème
cas

Fête des écoles avec fond sonore musical (musique enregistrée ou live)
Entrée gratuite

Forfait payable d'avance « **Manifestations avec fond sonore musical** »

83,73 € TTC

- **20%** : réduction pour déclaration préalable de la séance
- **12,5%** : réduction association éducation populaire

66,98 € TTC
58,61 € TTC

Rémunération équitable = droits d'auteur HT x 65%

56,73 € TTC

 Minimum annuel de 96,60€ HT ramené à 48,30€ HT pour les associations de bénévoles sans but lucratif

TOTAL SACEM + SPRE = 58,61 € TTC + 56,73€ TTC = 115,34€ TTC



Fête des écoles avec spectacle par les enfants qui chantent

+

fond sonore musical avec musique enregistrée
Entrée gratuite – Budget des dépenses ≤ 1000€

Forfait payable d'avance « Manifestations avec fond sonore musical »	83,73 € TTC
- 20% : réduction pour déclaration préalable de la séance - 12,5% : réduction association éducation populaire	66,98 € TTC 58,61 € TTC
Rémunération équitable = droits d'auteur HT x 65%  Minimum annuel de 96,60€ HT ramené à 48,30€ HT pour les associations de bénévoles sans but lucratif	56,73 € TTC
TOTAL SACEM + SPRE = 58,61 € TTC + 56,73 € TTC = 115,34 € TTC	